

**PROCES -VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le troisième jour du mois d'avril à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Hangest sur Somme convoqué en réunion ordinaire s'est réuni à la mairie au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur BEC Gérard, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M.BEC Gérard, M. PHILIPPE Didier, M. BINNINGER Joël, M. DESCAMPS Frédéric, M. CUVILLIER Stéphane, M. DUMONT Jérôme, M TUNCQ Jean-Baptiste, Mme ROHAUT Géraldine, Mme BOULANGER Angélique, M. LE GULUDEC Ronan  
Mme WILS Stéphanie est arrivée à la fin du point 3

**Absents excusés** :

- Mme GOHIER Audrey donnant pouvoir à Mme ROHAUT Géraldine
- M. FRIANT Frédéric

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance

Le Conseil municipal nomme M. LE GULUDEC Ronan, secrétaire de séance.

**1. Délibération : Adoption du compte de gestion 2022 – budget assainissement**

Les élus ont reçu par messagerie les documents concernant le compte de gestion et le compte administratif afin de pouvoir vérifier la concordance des comptes.

M. le Maire donne lecture du compte de gestion dressé par M. LEGAY Frédéric du SGC de Doullens et certifie qu'il est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative.  
Vote favorable du conseil municipal.

**2. Délibération : Adoption du compte administratif 2022 -budget assainissement**

Lecture est faite du compte administratif.

M. le Maire quitte la salle. M. PHILIPPE Didier, 1<sup>ère</sup> adjoint procède au vote.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité par le conseil municipal. M. le maire remercie les membres de l'assemblée.

**3. Délibération : Affectation du résultat**

Considérant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 113 424.96 euros.

M. le maire propose l'affectation qui suit : 62 071.32 € au 1068 pour couvrir le déficit d'investissement et le solde soit 51 353.64 € en report de fonctionnement au 002.

Le conseil municipal se déclare favorable à cette affectation.

Mme WILS arrive à la fin du point 3.

**4. Délibération : Adoption du budget primitif 2023-budget assainissement**

M. le maire donne lecture des propositions suivantes pour le budget 2023 :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 152 231.87 €

Recettes : 100 878.23 € + 51 353.64 € (excédent) = 152 231.87 €

Section d'investissement :

Dépenses : 378 055.10 € + 695 922.00 € (RAR) = 1 073 977.10 €

Recettes : 440 126.42 € + 82 912.93 € (excédent) + 550 937.75 € (RAR) = 1073 977.10€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se déclare favorable aux propositions de M. le maire.

Fin du conseil à 20 h 33

Le Maire et le secrétaire de séance